



Document de position concernant la collecte des matières plastiques

Janvier 2014

Recommandation de l'Organisation Infrastructures communales (OIC)

Il n'est pas encore temps pour les communes et les villes de se lancer dans les activités de collecte des déchets ménagers en matières plastiques, car des acteurs importants du commerce de détail sont en train de mettre en place une offre à large échelle pour la collecte des bouteilles en plastique. Dans les centres communaux de recyclage avec service, la prise en charge en complément au commerce de détail n'est appropriée qu'en présence d'une solution de financement anticipé.

Faits et tendances 2014

- **La collecte sélective avec récupération des matériaux peut être avantageuse sur le plan écologique.**
Une collecte la plus sélective possible de produits en polyéthylène (PE) suivie d'un recyclage des matériaux peuvent être plus avantageux sur le plan écologique que la valorisation thermique dans des UIOM et les cimenteries¹. C'est pourquoi le commerce de détail mise sur la collecte séparée de cette fraction.
- **Collecte mixte des déchets ménagers en plastique : la moitié est incinérée.**
Les expériences réalisées dans les pays limitrophes (Allemagne et Autriche²) montrent qu'en cas de collecte mixte des déchets ménagers en plastique, la moitié des matières collectées est en fin de compte valorisée thermiquement. De telles collectes n'apportent pas de plus-value écologique. Sachant qu'en Suisse, les centrales thermiques avec incinération des déchets produisent de plus en plus d'électricité et de chaleur, les UIOM restent la bonne adresse pour les déchets ménagers à l'avenir, directement via le sac-poubelle et sans coûteux détour par des installations de tri.
- **La collecte coûte près de 500 francs par tonne. Le financement par les responsables fait défaut.**
Des projets-pilotes ont démontré que le coût de la collecte s'élevait à près de 500 francs par tonne. Faut de financement anticipé au niveau national, il n'existe pour la commune aucune possibilité de se faire rembourser ne serait-ce qu'une partie des frais. Ceux-ci doivent être entièrement prélevés sur la taxe foncière. Ce mode de financement ne respecte pas le principe de causalité (« pollueur-payeur »), ce que révèle aussi la comparaison avec les autres emballages, tels le PET ou les boîtes de conserve en aluminium. Il existe pour ces deux collectes des contributions de recyclage anticipées, qui couvrent aussi une partie des charges pour la commune.
- **La collecte privée de plastiques mixtes est soumise à une concession cantonale ou communale**
Les déchets plastiques mixtes des ménages faisant partie des déchets urbains et relevant donc de la

¹ F. Dinkel, Carbotech AG ; Ecobilan actualisé du recyclage des plastiques et des briques à boissons ; présenté au Forum déchets de l'Office fédéral de l'environnement en septembre 2013.

² E. Janda, Altstoff Recycling Austria, conférence à l'occasion du Congrès sur le recyclage pour les communes du 16 janvier 2014 à Soleure.

compétence des cantons et des communes, les initiatives de collecte privées requièrent une concession de l'autorité.

- **Bases légales fédérales en cours de révision**

Au niveau fédéral, tant la loi sur l'environnement que l'ordonnance sur le traitement des déchets sont en cours de révision. Le point de savoir si de nouvelles dispositions seront applicables au domaine des matières plastiques, et lesquelles, devrait être clarifié d'ici fin 2015.

- **Ramassage des sacs dans la rue : une formule qui a fait son temps**

De l'avis d'OIC, les idées de nouvelles collectes via des sacs réservés au plastique n'ont pas d'avenir. Les tendances dans les villes et les communes vont clairement vers la collecte souterraine et les centres de recyclage avec service, ce qui s'explique notamment par l'exigence de propreté dans l'espace public, toujours plus utilisé. Un nouveau ramassage de sacs au bord de la route ne s'inscrit pas dans cette stratégie.

- **Répondre aux exigences de confort de la population : un dilemme**

Dès que la collecte dans le commerce de détail sera devenue une habitude, cela accroîtra également la pression de la population pour que la collecte soit au moins aussi offerte dans les centres de recyclage communaux avec service. C'est ce qu'a montré l'expérience avec les PET ou encore les appareils électriques. Or, il existe pour la collecte de ces types de déchets des systèmes de financement anticipé, permettant de couvrir une partie des frais pour la commune. Un tel système fait défaut pour le plastique. Cet argument peut être invoqué par les communes qui ne souhaitent pas se lancer dans la collecte pour le moment.

D'autre part, il est également possible de faire comprendre à la population que la collecte dans le commerce est la voie à suivre. De nombreuses communes, partout dans le pays, ont par exemple cessé de collecter le PET, après une certaine période. Grâce à une communication claire, elles ont réussi à amener leurs habitants à rapporter le PET aux points de vente.

Motifs de la position adoptée par l'Organisation Infrastructures communales

- Il y a lieu de soutenir la collecte et la récupération de matières plastiques, de haute valeur et sélectionnées au mieux. Les potentiels se trouvent ici dans les domaines de la construction, ainsi que des emballages industriels et ménagers. Étant donné que des acteurs de poids du commerce de détail introduisent la collecte de bouteilles en plastique et assument ainsi leur responsabilité en rapport avec les produits, un engagement des communes n'est, pour l'heure, pas nécessaire. Un tel engagement pourrait aussi donner de mauvais signaux au commerce et détourner les principaux flux de volumes vers les communes.
- Sachant que les bases légales sont en cours de révision et qu'il n'existe, contrairement au PET ou aux boîtes de conserve en aluminium, pas encore de système de financement anticipé, les conditions-cadre pour les communes sont encore floues. Actuellement, celles-ci doivent assumer elles-mêmes les frais de collecte, soit environ 500 francs par tonne, prélevés sur la taxe foncière.
- Une collecte communale dans de grands centres de recyclage avec service pouvant faire sens à moyen terme, en complément du commerce, pour des raisons de convivialité-clients, OIC s'engage en faveur d'une solution de financement anticipé pour les bouteilles en plastique.

Informations :

Office fédéral de l'environnement : <http://www.bafu.admin.ch/abfall/01472/01483/index.html?lang=fr>

Swissrecycling : <http://www.swissrecycling.ch/fr/substances-valorisables/matiere-plastique/>

Newsletter 03/2013 du canton de Zurich à l'attention des communes

http://www.awel.zh.ch/internet/audirektion/awel/de/abfall_rohstoffe_altlasten/abfall/infos_fuer_gemeinden/newsletter_gemeinden_staedte/_jcr_content/contentPar/downloadlist_7/downloaditems/newsletter_abfall_un.spooler.download.1389014334379.pdf/newsletter_sektion_aw_awel_3_2013.pdf

AVAG : Communiqué de presse du 23.12.2013 Zwischenbilanz Pilotversuch Sammlung Kunststoffflaschen und Getränkekartons

http://www.avag.ch/fileadmin/images/AVAG_aktuell/Medienmitteilung_Kunststoffprojekt_131223.pdf

KVA Thurgau : Newsletter novembre 2013 - Informationen zur Sammlung vom Kunststoffen

http://www.kvatg.ch/fileadmin/user_upload/download/pdf/augenblick/Augenblick_November_2013.pdf

www.kunststoffsammelsack.ch